

### Cochebat étend la marque de qualité Certitherm aux bâtiments collectifs avec une garantie de performance acoustique

Seule marque de qualité en France ayant une portée étendue à tout un système, Certitherm est reconnue sur le marché comme une garantie de performance thermique pour les surfaces chauffantes/rafraîchissantes basse température. Très répandue en maison individuelle, Certitherm, créée par le syndicat Cochebat en 2011, est désormais étendue aux installations en logements collectifs. **Outre les données thermiques, énergétiques et environnementales, les nouveaux référentiels Certitherm pour les logements collectifs intègrent la performance acoustique du système, avec un seuil d'atténuation au bruit de choc d'au moins 19 dB, au-delà des préconisations standards (atténuation de 15 dB).**

*“ La marque de qualité Certitherm est reconnue aujourd’hui comme un gage de qualité et de confiance sur le marché. Son application aux logements collectifs, en neuf comme en rénovation, devait impérativement répondre à ce niveau d’exigence. Les surfaces chauffantes/rafraîchissantes basse température n’ont plus à prouver leurs qualités : en collectif, associées avec une PAC, elles représentent un **impact carbone 4 fois moins important** qu’une installation équipée de radiateurs classiques/chaudière gaz. Mais le logement collectif a ses propres attentes : en plus des performances thermiques et énergétiques des systèmes, le confort acoustique est une donnée essentielle lorsque l’on aménage les sols, ou les plafonds, des appartements. C’est pourquoi nous avons choisi la prise en compte d’un seuil d’atténuation au bruit de choc plus élevé que les recommandations standards, afin d’assurer un confort à tous les niveaux pour les habitants”* témoigne Rémi Bertsch, Président de la commission communication de Cochebat.

Autre atout des planchers/plafonds chauffants/rafraîchissants basse température pour les immeubles d’habitation, la réversibilité du système permet d’avoir **une seule et même installation pour le chauffage et le rafraîchissement**. De plus, l’absence de radiateurs à l’intérieur des logements offre un **gain de surface habitable de 8 %** et son entretien ne demande que très peu de maintenance (pas de nettoyage de filtres, de gaines...).

La marque de qualité Certitherm assure la conformité des systèmes de surfaces chauffantes/rafraîchissantes pour être pris en compte dans le calcul des consommations globales du bâtiment. L’objectif est de pouvoir s’insérer dans des constructions confortables pour les occupants, vertueuses sur le plan économique, énergétique et écologique. De plus, adaptées aux systèmes de production et aux solutions de régulation de demain, les surfaces chauffantes/rafraîchissantes sont prévues pour se raccorder facilement aux solutions innovantes de production d’énergie à basse température. Elles représentent une solution clé, adaptable à l’évolution des bâtiments et des exigences de performance énergétique globale.



Pour assurer la transparence et la légitimité de la marque de qualité Certitherm, les performances des systèmes sont contrôlées par un instructeur indépendant, puis validées par le comité de marque Certitherm. Ils vérifient l'adéquation du système par rapport au règlement technique de la marque et les calculs thermiques (émissions, absorptions et pertes au dos) selon la NF EN 1264. Afin de respecter le cadre réglementaire existant du PCRBT, tous les systèmes prétendant à la certification Certitherm doivent justifier de constituants conformes aux normes, aux DTU, Avis Techniques et certifications en cours.

Attendue par les acteurs du marché, la nouvelle marque de qualité Certitherm Collectif fait déjà l'objet de demandes. Deux premiers systèmes sont d'ores et déjà en cours d'évaluation et seront étudiés dans le cadre du prochain comité de marque.

Cochebat compte sur cette nouvelle démarche pour légitimer le plancher chauffant/rafraîchissant basse température comme un composant logique en construction collective et rapprocher le marché français (moins de 10 % de taux d'équipement) des standards européens (+ de 25 %). Le plancher chauffant/rafraîchissant basse température s'intègre en effet parfaitement dans le virage environnemental qu'à entrepris le bâtiment avec la RE2020 et participe à atteindre les seuils de la construction bas carbone sans renoncer au confort des occupants.

*COCHEBAT est le syndicat national des fabricants de composants et de systèmes intégrés de chauffage, rafraîchissement et sanitaire. Il contribue au développement du plancher chauffant/rafraîchissant par eau basse température et de l'hydrocâblé du chauffage et des sanitaires. Il représente aujourd'hui 80 % des acteurs du marché en France, agit pour les normes et la qualité, et assure le rayonnement de l'information sur les solutions proposées par ses adhérents. Il est membre de L'AFPAC et d'Énergie & Avenirs.*

[www.cochebat.org/](http://www.cochebat.org/)

[www.certitherm.fr/](http://www.certitherm.fr/)



[@syndicatcochebat](https://www.facebook.com/syndicatcochebat)



[@cochebat](https://twitter.com/cochebat)



[@cochebat](https://www.linkedin.com/company/cochebat)

SERVICE  
DE  
PRESSE

ALURE  
COMMUNICATION

Laure TORTET

[l.tortet@alurecom.fr](mailto:l.tortet@alurecom.fr)

Tél. 06 82 66 06 04